

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2023 à 20 h 00

Excusés :

Mme EVEN Anouchka qui donne pouvoir à M. FOURNIER Jean-Michel
M. CORDIER Alexis qui donne pouvoir à Mme LEBEVRE Célié
Mme CHERON Justine qui donne pouvoir à Mme HOUDART Claudine
Nomination d'une secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Célié

Délibérations :

ETUDES SURVEILLEES :

M. le Maire informe l'assemblée municipale que Mesdames Eloïse SAUVE et Marina GATTOLIAT vont assurer l'étude surveillée **le lundi et le mardi de 16 h 30 à 17 h 30.**

Le taux horaire de rémunération est de **22.34 €/heure** (taux inchangé depuis le 27/4/2017).

Accord de l'assemblée municipale.

Vote : 15 voix POUR.

SECURISATION DE L'ECOLE :

Exposé de M. le Maire :

Lors du Conseil d'Ecole du 20 juin 2023, un problème de sécurité a été évoqué. « Les grilles de l'école posent des problèmes de sécurité et de discrétion : les enfants ou des étrangers à l'école peuvent les enjamber et les enfants sont en contact direct avec les passants. Nous devons être extrêmement vigilantes car il arrive que des parents séparés viennent pour interagir avec leurs enfants en dehors de leur temps de garde et que des personnes extérieures tendent de prendre des photographies ».

Après les avis de la commission scolaire et de la commission des travaux, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le sujet (occulté, dissimulé, caché l'école ?) pour répondre aux enseignants et à quelques parents très minoritaires.

Les membres des commissions ne sont pas opposés au rehaussement de la grille. Ils ne souhaitent pas que l'école soit coupée du monde et constitue « une prison ».

Vote : 15 voix POUR n'effectuer aucune modification.

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SISCO :

Monsieur le Maire fait lecture des nouveaux statuts du Syndicat Scolaire d' Albert ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Méaulte approuvent à l'unanimité le changement des statuts de ce syndicat qui devient **SISCO de la Vallée d' Ancre**, siège Mairie de Carnoy-Mametz 19 rue de la Libération.

Clé de Répartition : à l' Elève pour les fournitures, les coopératives et associations scolaires ainsi que le transport des sorties ; et à l'habitant pour les frais de fonctionnement du syndicat.

Délégué pour la Commune de Méaulte : **M. MASSON Philippe** ;

Suppléante : **Mme LEFEBVRE Célié.**

Vote : 15 voix POUR.

TRAVAUX DE CREATION D'UN SQUARE EN FACE DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il serait possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du « Fonds d'appui aux communes 2022-2024 » pour le projet de création d'un square devant la Mairie.

Il présente un devis de « Paysage 360° » pour un montant de travaux estimé à : **140 260.40 € HT.** La maîtrise d'œuvre s'élevant à 8 925.00 € HT a été délibérée en avril 2023.

Ce projet a été présenté également le 14 avril 2023.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40 %.

La commission des travaux réunie le 11/09/2023 s'est prononcée sur le choix de l'entreprise TRANCART Espaces Verts, après examen de 3 devis (Ambiance Jardins, Ehtré Paysage et Trancart espaces verts).

Approbation de ce dossier 14 voix POUR et 1 Contre.

PARCOURS SANTE :

Après le choix du cabinet pour la Maîtrise d'œuvre qui a été validé lors de la séance du Conseil municipal en date du 14/04/2023, M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du parcours santé présenté à la commission travaux en date du 11/09/2023.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale valide l'esquisse, le devis estimatif d'un montant de **594 880 HT** (hors subventions) pour les travaux et la maîtrise d'œuvre et autorise M. le Maire à lancer la procédure de marché public adapté et à signer toutes pièces se référant à ce dossier.

Vote : 15 voix POUR.

ADHESION AU SIVOM :

Exposé de M. le Maire : lors de la séance du 4 mai 2023, les délégués du SIVOM (Aides à domicile du Canton d' Albert) se sont prononcés à l'unanimité pour sortir du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

Lors de la séance du Conseil Municipal de Méaulte du 15 juin 2023, les élus se sont prononcés également pour sortir du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

Les membres de l'assemblée du SIVOM proposent aux communes qui le souhaitent d'adhérer au SIVOM à partir du 1^{er} janvier 2024 et de prendre une délibération avant le 20 septembre 2023 et de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ainsi ont été nommés :

- délégué titulaire : **Mme DECAMPS Nadine** ;
- délégué suppléant : **M. BIDART Hervé**.

Vote : 15 voix POUR.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à procéder au remboursement des acomptes de location de la salle des fêtes versés par les particuliers ou les associations dont les locations n'ont pu avoir lieu en raison du décès d'un proche, d'une maladie de courte ou de longue durée de ce proche ou de son Président pour les associations.

Vote : 15 voix POUR.

SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES :

Exposé de M. le Maire : Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2012 autorisant le maire à créer une régie communale en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales, autorisant l'encaissement des factures de la Salle des Fêtes, acomptes, cautions, soldes, location de matériel divers location de vaisselle, encaissement des loyers, et considérant qu'il y a lieu de procéder à la suppression de cette régie dans le cadre de la de la rationalisation des régies suite aux nouveaux moyens de règlement offerts aux usagers ; après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la clôture de cette régie de recettes à compter du 1^{er} novembre 2023.

Vote : 15 voix POUR.

OCTROI D'UNE CARTE-CADEAUX EN RECOMPENSE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE REGIONALE DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le Maire à délivrer une carte cadeau aux agents municipaux de notre collectivité qui obtiennent leur médaille d'honneur Régionale Départementale et Communale suivant le barème ci-dessous :

- Echelon Argent (20 ans) : **200 euros**
- Echelon Vermeil (30 ans) : **300 euros**
- Echelon Or (35 ans) : **350 euros**

Vote : 15 voix POUR.

DEMANDES DE SECOURS :

M. le Maire rappelle ensuite que par délibération du 14 avril 2023, le Conseil Municipal a approuvé le transfert des budgets du CCAS vers la commune.

Modalités : la somme de 4 000 euros a été prévue au BP 2023 ; le versement des secours d'urgence étant limité à 600 euros par bénéficiaire après examen de leur dossier.

Il fait part aux membres du Conseil Municipal d'une aide attribuée en urgence à un administré pour le règlement d'une partie de sa facture d'eau très élevée (1 713.54 €) en raison d'une fuite d'eau :
Secours alloué : 600 euros.

DEMANDE DE PARTICIPATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE « AUTO ECOLE » :

M. le Maire informe l'assemblée municipale que par courrier en date du 2 septembre 2023, une habitante demande une subvention exceptionnelle pour participer au paiement d'une facture à régler auprès de son auto école pour le permis de sa fille.

Vote : 14 voix CONTRE et 1 abstention

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « CLUB DES TAMALOUS » :

Une nouvelle association destinée aux personnes de plus de 60 ans a vu le jour dans notre commune le 30 août dernier. Le « club des Tamalous » demande une subvention exceptionnelle pour démarrer son activité du mercredi après-midi (lecture du courrier).

Décision de l'assemblée municipale : octroi d'une subvention de 200 euros. **Vote : 15 voix POUR.**

BAUX COMMUNAUX :

M. le Maire donne lecture du courrier du Président du FC Méaulte qui informe l'assemblée de l'arrêt de la location du local à partir du 22 septembre 2023.

D'autre part, il est nécessaire de procéder à l'établissement d'un nouveau bail avec le Groupement postal pour le bâtiment de la Poste ainsi que pour les locataires du logement communal 34C Grande Rue (Mr et Mme Frain Gérard), sans changement concernant les modalités financières. La rédaction de ces baux sera confiée à Olivier Boidin, Huissier de Justice à Albert.

Vote : 15 voix POUR.

AMENAGEMENT DES TRAVERSEES PIETONS SUR LA RD 64 PAR LA POSE DE FIGURINES :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que les figurines de signalisation à proximité des passages piétons ont pour but de renforcer la sécurité routière aux abords de l'école. Il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du « Produit des amendes de police relatives à la sécurité routière ».

Il présente le devis de « Direct signalétique » pour un montant de pose de : 6 180.00 € HT.

Montant subvention demandé (30%) : 1 854.00 €

Il est également possible de compléter cette subvention par une aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales :

Montant subvention demandé (10%) : 185.40 €

(Reste à charge : **4 140.60 € HT** soit 5 376.60 € sur un montant total TTC de 7 416.00 €)

Le conseil municipal approuve ces travaux et sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental.

Vote : 15 voix POUR.

CIMETIERE : PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON :

M. le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de l'état d'abandon manifeste de certaines concessions dans le cimetière de la Commune.

Afin de remédier à cette situation et de permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, il propose à l'assemblée municipale une reprise de ces concessions prévue dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : 15 voix POUR le lancement de la procédure de reprise des concessions.

Questions diverses :

Sujets évoqués : Travaux d'entretien des rues du village et du cimetière :
pour des problèmes de manque de visibilité et d'entretien en général.

Aboiements intempestifs de chiens :

M. le Maire signale de nombreuses réclamations de riverains pour des nuisances diurnes ou nocturnes suite à des aboiements de chiens répétitifs et continus.